



## Édito

### Femmes, quelle complexité !!!

Elles représentent le groupe le plus vulnérable dans le monde. 700 millions de femmes contre 400 millions d'hommes n'ont accès ni à l'eau, ni à l'éducation ; 85 millions de filles contre 45 millions de garçons ne vont pas à l'école. Sur 100 adultes, il y a 65 femmes et 35 hommes qui sont analphabètes.

### Genre et décentralisation

Les pauvres êtres fragiles direz-vous, ne vous y méprenez pas. Un regard plus approfondi vous montrera que sur le terrain des dynamiques locales de développement, des stratégies innovante pour la survie des ménages, les femmes ne sont pas en reste, loin s'en faut. Sur le terrain politique également, elles sont massivement présentes. Seulement lorsque les portes des instances de prise de décision sont franchies, rares les femmes qui se font une place. Ce vide dans les lieux d'orientation politique n'explique-t-il pas, le peu d'effectivité des déclarations d'intention en faveur de l'équité en genre ?

En effet, au Sahel, les femmes représentent en moyenne 51 à 52% de la population mais dans les instances de prise de décision, elles ne sont que très faiblement représentées. La décentralisation avec la place qu'elle accorde à la participation citoyenne reste une opportunité peu exploitée.

Ce numéro de Seg Taaba, est consacré à la problématique genre et décentralisation. Il relève les contraintes et les paradoxes de la participation des femmes et les initiatives pour une meilleure prise en compte de ces citoyennes dans la décentralisation. La prise de conscience est faite, les propositions sont en train d'être formulées, il ne reste que l'engagement des différents acteurs à commencer par les femmes !

## Dans ce numéro

# Genre et décentralisation



réussir  
la  
décentralisation

## Synthèse du Rapport Genre et Décentralisation au Sénégal : Aspects juridiques

Parmi les défis de la décentralisation, la participation du groupe vulnérable que constituent les femmes dans la décentralisation continue de se poser. D'où la justification de cette étude qui a permis de passer en revue les principaux obstacles à la participation des femmes dans la gestion des affaires locales et de formuler des propositions dans le sens de l'amélioration du cadre juridique de la décentralisation territoriale plus favorable aux femmes. L'étude se veut un instrument de renforcement de la politique de l'Etat du Sénégal en matière de genre. Elle est basée sur un examen exhaustif des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires complétées par les stipulations internationales relatives au genre dans les instances de prise de décision.

A l'heure actuelle, la question se pose ici en terme de bilan de ce processus de décentralisation. Les collectivités locales au nombre total de 451 sont-elles viables et porteuses d'un impact sur l'amélioration de la participation des populations et notamment des catégories sociales les plus vulnérables aux prises de décisions les concernant ?

Toujours est-il que, dans la réalité, le transfert formel de compétences n'a pas permis aux collectivités locales d'être au cœur de la problématique du développement local. Parmi les problèmes posés, la question genre occupe une place importante.

Le poids démographique et économique des femmes ne se traduit pas dans leur niveau de représentation au sein des instances locales de prise de décision. On estime que les femmes font 52% de la population et 51% du corps électoral, mais qu'elles sont sous-représentées

dans les sphères de prise de décision.

Comment expliquer une telle marginalisation de la partie la plus importante de la population ? Il est apparent que le lien entre la perspective genre et le processus de démocratisation locale est d'une grande complexité et d'un intérêt évident dans un contexte où l'accès au pouvoir repose « sur un socle gérontocratique et le pouvoir des hommes<sup>1</sup> ». Le genre n'est pas pris en charge réellement par les textes sur la décentralisation, même si aucune disposition ne contraint la participation des femmes dans les affaires locales. Seules trois dispositions dans le Code des Collectivités locales font allusion aux conseillères (articles 28, 98 et 202).

Sur les 11 régions, une seule femme est Présidente de Conseil régional<sup>2</sup>, dans toutes les communes, il n'y a qu'une seule femme maire de commune et 4 femmes maires de communes d'arrondissement<sup>3</sup> et une seule femme présidente de communauté rurale<sup>4</sup>. A côté des acteurs traditionnels, les femmes apparaissent comme une composante locale importante en tant que cible reconnue des politiques de développement, mais moins dans une perspective d'inégalité entre les sexes instituée, prolongée, voire renforcée au cœur du politique à travers leur faible participation à la prise de décision dans les assemblées locales. (Sow, F ; 1997). L'État, à travers le processus de production des politiques, les reconduit au mépris de la législation nationale et internationale sur les discriminations à l'égard des femmes.

Le fait que seulement 11,19% des femmes soient des élues locales pose un problème dont la réponse va au-delà du droit. D'autant plus qu'avant 1996 elles

représentaient 14,46 des élus locaux<sup>5</sup>.

Une multitude d'obstacles empêchent aux femmes d'exercer des fonctions politiques au niveau local. Il s'agit entre autres de : l'absence de solidarité féminine; la rétention d'information par les femmes leaders et la négligence de la communication sociale ; l'insuffisance de préparation de la relève par les femmes leaders ; la dévolution du pouvoir qui passe par les partis politiques ; l'inexistence de sources de financements pouvant permettre l'autonomie des femmes leaders ; l'analphabétisme ; la faible implication des femmes dans la vie politique locale ; les pesanteurs socio-culturelles ; l'insuffisance de la participation du genre masculin au combat pour la promotion de la femme.

Des considérations juridiques sont, certes, à prendre en compte pour une meilleure prise en charge du genre dans la décentralisation

La situation est assez contrastée, dans la mesure où le contenu des textes ne reflète pas réellement les engagements internationaux relatifs aux droits de la femme. Des améliorations sont nécessaires aussi bien de la constitution que des autres textes :

La Constitution du 22 janvier 2001 accorde une importance particulière aux femmes. C'est dans ce sens qu'il serait possible d'ajouter une nouvelle disposition que l'on pourrait rédiger de cette manière. « La loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Il s'agira d'introduire des mesures correctives au plan national, allant dans le sens d'une représentation paritaire tel que stipulé par l'article 9 du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme

<sup>1</sup> M.S. Koundounou et A. Gnimassou, « Les femmes dans les postes de décisions en Guinée », in Les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique au XXI<sup>e</sup> s. sous la coordination de F.P. Nze-Nuéma et C. Marias, Dakar, éd. Panafrikas/Silex/Nlile du Sud, 2006, p. 124.

<sup>2</sup> Mme Mata Sy Diallo à Kaolack

<sup>3</sup> Mme Aminata Tall, Maire de Diourbel et 4 autres femmes, maires de communes d'arrondissement : Mme Ndèye Maguette Dièye ( Fann Point-E) ; Mme Aminata S. Thiam ( Mermoz-Sacré cœur) ; Mme Gnagna Touré ( Sicap Liberté) Mme Ngoné Ndoye (Rufisque-Est).

<sup>4</sup> Mme Yacou Kane, PCR Gawane ( Région de Diourbel).

<sup>5</sup> CAEL , UAEL et PAELn Plaidoyer du dialogue politique, Rapport sur l'état des lieux du renforcement de la participation des femmes à la vie politique locale, Dakar, février, 1985, p. 13

et des Peuples relatif à la femme instances de prise de décision.

- Il est nécessaire à travers un exposé des motifs plus engagé dans le Code des collectivités locales de préciser la nécessité d'intégrer la dimension genre dans les textes sur la décentralisation.

- Dans le domaine foncier un nouvel alinéa pourrait être ajouté à l'article 17 de la Loi portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales : « L'accès à la terre aux hommes et femmes est garanti conformément à la Constitution ».

- Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, le chapitre II de la même loi pourrait débiter par un premier alinéa: « L'accès aux ressources naturelles est garanti aux femmes ».

- Dans le domaine de la santé, le chapitre III du même texte peut à cet effet intégrer la disposition suivante « Les collectivités locales assurent la santé de la femme, notamment celle des mères et des filles ».

- Les articles 32 et 33 de la LPTC pourraient intégrer cette précision « au profit des populations défavorisées, dont les femmes, les handicapés, les vieillards ».

- Dans le domaine de la jeunesse, le chapitre IV de la LPTC en ses articles 34, 35 et 36 pourrait donner des compétences plus importantes aux collectivités locales en ce qui concerne l'accès des filles aux activités sportives.

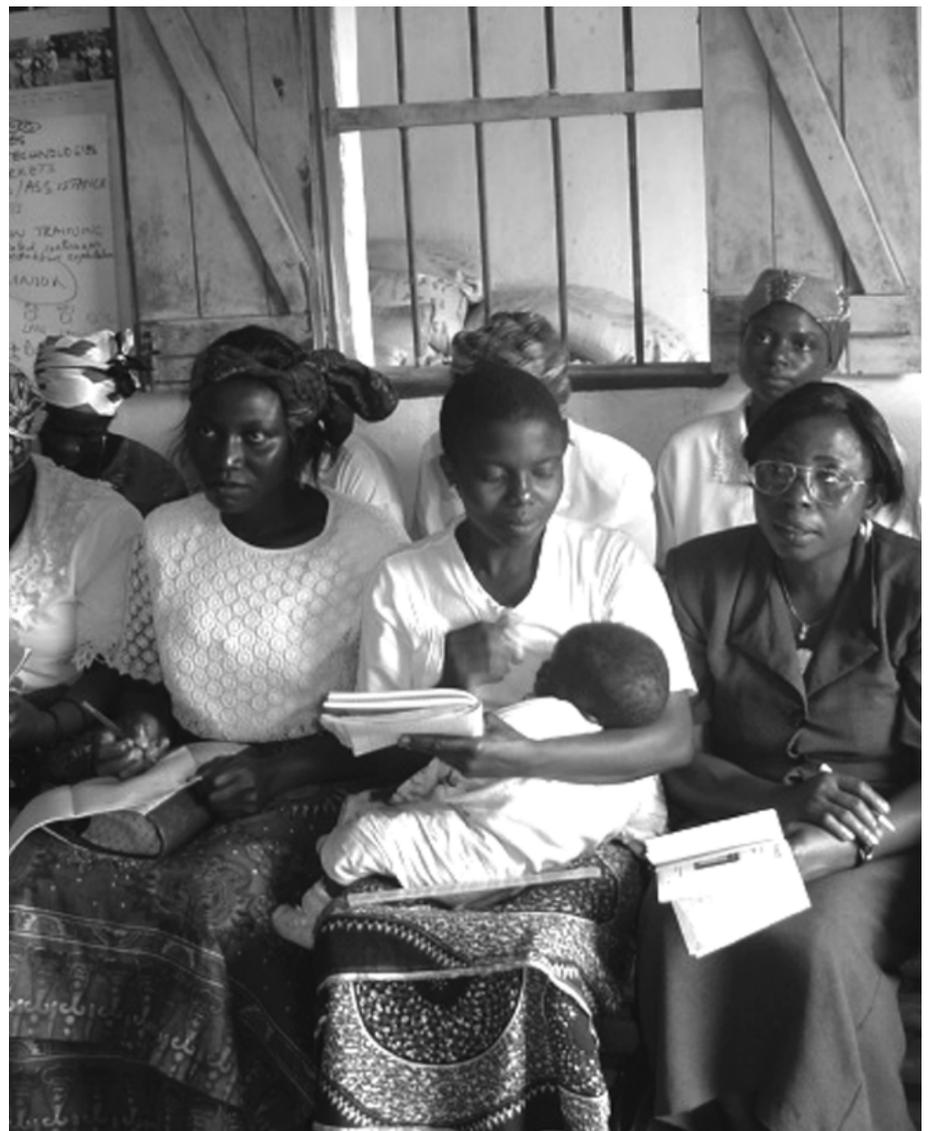
- Le décret n° 96-1118 du 27 décembre 1996 institue le Conseil national de développement des collectivités locales. L'article 3 du décret pourrait être modifié en ajoutant parmi les membres du Conseil « deux représentantes des associations féminines ».

- Le décret n° 96-1120 du 27 décembre 1996 institue un Comité économique et social auprès du Conseil régional. L'article 3 du décret pourrait être modifié de la manière suivante : « des personnalités choisies en raison de leurs compétences, parmi lesquelles le 1/5<sup>ème</sup> représente les femmes... ».

- Le Code des collectivités locales et le Code électoral pourraient prévoir une disposition mettant l'accent sur le genre en précisant que les « Femmes sont électrices et éligibles au même titre que les hommes ».

- En outre, le chapitre II du titre V du Code électoral ( conditions d'éligibilité, d'inéligibilité et d'incompatibilité) pourrait intégrer la disposition suivante : Les partis politiques ou coalitions de partis politiques, présentant des listes de candidats aux élections locales, devront faire en sorte de présenter une proportion de femmes et d'hommes réduisant d'un tiers au moins, par rapport au précédent scrutin, l'écart entre la représentation du sexe sous-représenté au sein des listes et sa part dans le corps électoral selon des modalités de nature à favoriser la progression du pourcentage du sexe sous-représenté au sein de la collectivité locale ».

Mais l'analyse de la réglementation révèle qu'elle n'est pas, pour autant, suffisamment protectrice des droits des femmes, notamment en leur garantissant une participation effective et égalitaire aux centres de prise de décisions. C'est ce qui explique que des mesures additionnelles sont à prendre : une sensibilisation et formation continue des actrices et acteurs, un effort dans l'application du dispositif juridique et de sa vulgarisation, la création d'un observatoire de la femme, le renforcement du dispositif d'appui aux organisations féminines actives à travers une coalition ou plate-forme.



## Le genre dans la décentralisation au Sénégal

La perspective de révision du Code des Collectivités Locales au Sénégal, 10 ans après son adoption est l'occasion de faire le bilan des pratiques qui ont découlé de sa mise en œuvre afin de pouvoir mieux articuler ce cadre légal aux défis majeurs de la décentralisation. Parmi ces défis, celui de la participation des femmes dans le processus de décentralisation reste posé. En effet, malgré leurs contributions reconnues, les femmes restent un groupe vulnérable sous représenté et parfois peu ou mal pris en compte.

Plusieurs organisations s'investissent dans la promotion d'une meilleure participation des femmes dans la gestion des affaires publiques. De ces diverses expériences est ressortie une hypothèse majeure : la redéfinition du cadre juri-

dique sous l'angle du genre pourrait sans doute favoriser des pratiques plus inclusives de la décentralisation ?

C'est ainsi que UNIFEM et IED Afrique se sont retrouvés autour d'un projet de recherche autour des textes de la décentralisation du Sénégal dont l'objectif est de passer en revue les principaux obstacles liés à la participation des femmes au processus de décentralisation et d'explorer les dispositions du Code des Collectivités Locales afin de pouvoir formuler des propositions argumentées d'amélioration du cadre juridique de la décentralisation en faveur des groupes vulnérables.

Le projet s'articule autour de 3 activités majeures :

### 1. Un atelier de réflexion préliminaire qui s'est tenu le 11 mai 2006.

Il a réuni pour une journée un groupe restreint de différents partenaires (juristes, spécialistes du genre, élus locaux, et divers acteurs du développement local) pour un brainstorming autour de la problématique. L'objectif est de dégager une vue globale de l'articulation entre textes et prise en compte du genre et d'identifier les questions clés devant aboutir à une note conceptuelle pour la revue documentaire et l'analyse des textes.

### 2. La revue documentaire et l'analyse des textes :

la recherche documentaire et l'analyse des divers documents est en cours au niveau de IED Afrique. Un pool restreint de personnes ressources accompagnent ce travail qui devra aboutir sur l'élaboration de propositions de modifications des dispositions légales actuelles en vue d'une meilleure prise en compte de la dimension genre dans le processus de décentralisation.

### 3. La documentation et la diffusion de l'expérience

constituent le troisième point de ce projet. Il s'agit d'une part de documenter le processus pour favoriser le partage de l'expérience et d'autre part de produire des supports destinés à lancer un débat public informé autour des résultats du projet de recherche.

Déjà en perspective d'une campagne active pour une meilleure participation des femmes au processus de décentralisation au Sénégal, des partenariats stratégiques avec plusieurs organisations sénégalaises sont envisagés. Il s'agit notamment, du COSEF, du réseau Siggil Jiggen, du Forum Civil, de la Direction de la Décentralisation, RADI, de la Commission « Femmes Elues Locales » de l'Union des Associations d'Elus locaux du Sénégal.



## Quelques Institutions actives dans la promotion de l'approche genre

### Conseil Sénégalais des Femmes COSEF



Le « COSEF » est né de la nécessité de combler la déficience d'une structure de concertation nationale, légère, fonctionnelle et représentative de l'hétérogénéité des centres d'intérêt des femmes sénégalaises. Son objectif est de lutter contre toute forme de discriminations et d'injustices à l'égard des femmes et contribuer à leur promotion politique, économique, sociale et culturelle afin qu'elles puissent jouer leur rôle de citoyenne. Cela se fait à travers différentes activités de sensibilisation, de plaidoyer, et de publications.

B.P. 1780 Dakar Sénégal  
Tél : 842 23 04  
Fax : 842 23 04  
Email : cosefsenegal@sentoosn

### Forum Civil



Le Forum Civil, section sénégalaise de Transparency International, est une association de la société civile créée en janvier 1993. C'est un mouvement social en faveur de l'instauration de mécanismes de contrôle et de participation à l'action publique par les citoyens. Le Forum Civil milite pour une plus grande transparence à tous les niveaux de l'échelle afin que la mal gouvernance et la corruption ne puissent multiplier les facteurs d'exclusion des groupes vulnérables en particulier lorsqu'il s'agit des femmes.

Email : forumcivil@sentoosn  
Site Web : www.forumcivil.sn

### Direction de la Décentralisation

La Direction de la Décentralisation est une structure gouvernementale d'étude prospective, d'analyse, d'évaluation, de planification, de coordination, de suivi et de contrôle de la décentralisation, créer en 2005 pour impulser davantage le processus de décentralisation au Sénégal. Elle est chargée de l'étude et de l'élaboration de textes législatifs et réglementaires régissant les collectivités locales donc des supports juridiques déterminant et définissant les cadres: organisationnel et institutionnel, juridique, financier et humain des collectivités locales.

Sacré cœur II - Dakar  
Immeuble Anta Mbacké n° 8782  
Tél. : (221) 864 75 56

### Siggil Jiggen



Ce nom wolof traduit la volonté de promouvoir et de défendre au besoin la femme de ce réseau d'une dizaine d'associations crée en 1998. L'objectif est d'améliorer et renforcer le statut de la femme sénégalaise. La réussite de cet objectif passe par la promotion et la défense des droits et de l'intégrité de la femme, son accès aux sphères de décision et en bonne place, l'instauration de rapports de genre équitables et égalitaires. Ainsi, le réseau travaille à une plus grande reconnaissance sociale des violences faites aux femmes ; à la révision et amendements de lois discriminatoires pour les femmes et à l'application de lois favorables à l'égalité de genre.

Réseau Siggil Jiggen  
B.P. : 10137 Dakar Liberté Sénégal  
Tél/Fax : (221) 825 00 56  
Email : sjiggen@sentoosn

### Innovations, Environnement et Décentralisation en Afrique



IED Afrique capitalise une dizaine d'années de promotion des approches participatives en Afrique de l'Ouest francophone. Sa mission est de contribuer à la réalisation d'un développement équitable et durable à travers la promotion de politiques et de pratiques inclusives de décentralisation, de gouvernance locale et de gestion des ressources naturelles. Ainsi IED Afrique a quatre axes de travail principaux : la décentralisation et la participation citoyenne ; la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles ; la promotion de l'agriculture durable et l'information et la communication.

IED Afrique  
24, Sacré Cœur III  
B.P. : 5579 Dakar Fann Sénégal  
Tél. : 867 10 58 Fax : 867 10 59  
Email : equipe@iedafrique.org  
Site web : www.iedafrique.org

### UNIFEM

Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme, UNIFEM, est une agence spécialisée de l'ONU, elle est associée au programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Siégeant à New York, elle fut créée en 1976 à la suite de la conférence des Nations Unies sur les femmes. Son objectif est de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et économique des pays en voie de développement et d'améliorer la condition des femmes à travers le monde.

## Interview de Mme Ngoné Ndoye, Maire de l'arrondissement de Rufisque Est

Riche d'une expérience politique particulièrement intense, Madame Ngoné Ndoye est l'une des rares femmes sénégalaises Maires. Très populaire dans sa collectivité, Rufisque Est, elle se distingue également par son engagement à promouvoir l'accès des femmes aux sphères de prises de décisions. A ce titre, elle est la coordinatrice de la commission « Femmes Elues Locales » de l'Union des Associations d'Elus locaux du Sénégal.

### **Seg Taaba : D'où vous est venu cet engagement politique ?**

NG : Je suis entrée en politique de la façon la plus courante, en accompagnant mes parents déjà militants. J'allais souvent après le lycée, les rejoindre à la salle des fêtes de Rufisque où se tenaient les réunions politiques. C'était au début des années 80. Petit à petit un groupe de jeunes s'est formé, nous n'avions même pas encore l'âge légal pour voter. Au début des années 81, j'ai eu à représenter au pied levé la présidente de l'union communale, c'était mon baptême de feu, j'ai marqué le leader local de notre parti. Puis l'appétit vint en mangeant.

### **ST : Même si en nombre les femmes sont très présentes dans la sphère politique au Sénégal, leur rôle est en général limité, comment expliquez-vous ce phénomène ?**

NG : En général, les femmes entrent en politique non par leur propre engagement citoyen, mais pour accompagner un leader, oncle, père ou frère. Tout comme les jeunes, elles sont souvent instrumentalisées par des ténors dans leurs croisades politiques. De plus, il faut le dire, elles développent une loyauté et un devoir de fidélité parfois aveugles qui les amènent à s'essouffler dans des combats qui ne sont pas vraiment les leurs en définitive. Pour ma part, mes difficultés ont surgi quand j'ai commencé à assumer mon statut de femme politique en dehors de mon leader



et je puis dire que le chemin de l'affirmation est hasardeux et difficile mais aussi passionnant et stimulant. Ce n'est d'ailleurs jamais fini !

### **ST : Quelles sont les moments les plus difficiles de votre parcours ?**

NG : J'ai vécu beaucoup de conflits dans mon histoire politique et une pression permanente et de toutes parts pour prouver ma loyauté à mon leader même dans la sphère privée. Pourtant, je pense avoir contribué pour beaucoup à sa position actuelle. Mais son entourage proche a vite fait de m'ériger en rivale et de cultiver l'incompréhension, la suspicion et aujourd'hui, c'est la déchirure. Mais vous savez, je suis tranquille avec ma conscience et en tant qu'élue locale, je pense que les priorités sont ailleurs que dans les vaines querelles.

### **ST : Justement quelles sont vos priorités en matière de développement local ?**

NG : Tout d'abord, sans vouloir poser de dualité radicale, il faut reconnaître que la femme élue s'investit mieux dans le développement à la base. Elle a une sensibilité qui l'amène à prendre en compte les préoccupations des femmes qui se trouvent être les préalables et les piliers du développement local : l'éducation sous toutes ses formes (l'Ecole, les daarhas, le sport), la santé, l'accès aux ressources pour la génération de revenus. Ma commune d'arrondissement a été la première à doter les élèves de toutes les écoles primaires de

blouses et de trousse scolaires complètes. L'OMD 4 « accès pour tous à l'éducation primaire » est une réalité à Rufisque Est depuis quatre ans. La santé est prise en charge par nos postes de santé équipés en plus de la maternité dont on a entièrement équipé la salle d'accouchement en matériel et des différentes subventions qui ont été accordées aux associations de diabétiques. Un système de crédit revolving a été mis en place pour les groupements de femmes à hauteur de 20 millions de francs. La commune a également doté les pêcheurs (activité principale) d'outils de travail. L'Etat civil a été entièrement informatisé. Et notre budget n'est que de 150 millions. Mais au-delà de tout cela, c'est la communication avec les populations, le fait d'être à leur écoute, de leur montrer au quotidien que l'on peut gérer autrement et mieux qui importe. Nous sommes en train de revitaliser les « Pencs », cette instance traditionnelle de régulation sociale au service d'une citoyenneté engagée. Aujourd'hui, les différentes organisations de la localité viennent spontanément me proposer des actions parce qu'elles savent qu'ici, il n'y a pas de clientélisme, mais une volonté farouche d'avancer !

### **ST : Au-delà de la volonté indéniable, quels ont été les facteurs déterminants pour vous ?**

NG : Il y a eu au départ l'engagement des mes parents. Puis, j'ai bénéficié d'une excellente formation politique au sein des coordinations communales et des jeunes socialistes dont j'ai été la présidente pendant 7 années. J'y ai vécu à petite échelle toutes les difficultés et toutes les exaltations de la vie politique. J'ai appris à me mouvoir à la base comme au sommet ? De cet apprentissage pratique, j'ai tiré le sentiment d'avoir un destin à assumer et la force de traduire mes idées en actions.

### **ST : Comment favoriser l'émergence d'une masse plus importante de femmes leaders politiques ?**

## ATELIER SOUS REGIONAL sur le GENRE et le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

NG : Tout d'abord, j'insiste sur l'utilité d'avoir plus de femmes en politique. Il y a 51% de femmes au Sénégal, ne serait-ce qu'au nom d'une représentation équitable, les citoyennes doivent accéder au pouvoir. Ensuite, nous constatons que les femmes élues s'en sortent assez bien surtout au niveau local, notamment pour ce qui est de la transparence budgétaire, des dynamiques innovantes. Mais aussi, les réponses précises qu'elles donnent aux problèmes de société, parce qu'étant elles mêmes le poulx du peuple et le pilier de la cellule familiale. Il faut leur donner leur chance et le pouvoir local en tous cas, gagnerait à être confié aux femmes. Il y a un besoin d'accompagnement réel non seulement pour l'accès au pouvoir par la sensibilisation et de l'éducation, mais aussi pour les rares femmes déjà élues. Elles devraient pouvoir servir d'exemple et diffuser leurs expériences, rendre visible leur réalisation et vulgariser leurs efforts auprès de l'opinion. En un mot, mieux vendre leur image. Il faut aussi dire que les femmes n'ont pas le pouvoir financier pour assumer leur engagement politique. Il se pose parfois des problèmes basiques d'accès aux outils de communications et aux moyens d'échanges. Tenez, la Commission « Femmes Elues Locales » a élaboré un plan d'actions visant le renforcement de la participation des femmes à la vie politique locale depuis bientôt un an. Mais nous n'avons aucun soutien. Autre exemple, je suis la seule africaine, membre de la Commission pour l'Egalité des chances au niveau de l'association des Cités et Gouvernements Locaux Unis, nous tenons une rencontre autour d'un document que j'ai largement influencé, et je risque de ne pas y aller faute de moyens. Comment voulez-vous que les femmes s'affirment dans ces conditions ? Le plafond de verre est une réalité sociale, culturelle et politique, mais il n'y a pas non plus assez de leviers, de forces fédérées pour le briser.

Propos recueillis par Awa Faly BA

La décentralisation reste encore timide en terme de possibilités réelles offertes aux femmes de la sous région pour une meilleure participation dans les processus de décision qui affectent leur vie. Or, leur participation politique est importante dans la mesure où elle constitue un puissant moyen pour elles d'influencer la gestion des affaires locales. Pour alimenter la réflexion dans ce domaine, IED Afrique a tenu un atelier sous régional sur le leadership féminin en décembre 2005 au Sénégal. Un des souhaits exprimés par les participantes fut l'organisation d'une formation sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP).

IED Afrique a honoré sa promesse en organisant un atelier sous régional sur le Genre et le CCAP, du 20 au 23 novembre 2006 au Sénégal. Cet atelier a enregistré la participation d'organisations travaillant dans le développement rural et le genre au Sénégal, Mali et Burkina Faso. L'objectif général de l'atelier a été d'initier les participants au concept de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP), et à ses articulations avec le genre dans un cadre politico administratif de décentralisation.

Plus spécifiquement, il s'est agi :

- D'amener les participants à mieux appréhender le concept de CCAP et quelques uns de ses outils
- De faire ressortir l'importance de l'approche genre articulée au budget local et au secteur décentralisé de la santé
- D'amener les participants à la compréhension et l'utilisation d'outils « Genre/CCAP » à travers des applications de terrain

De façon globale, les formateurs, Mme Nogaye Diop experte en développement local et Bara Gueye le directeur de IED Afrique, ont introduit les concepts du budget local, du CCAP et de la santé

sous l'angle du genre. En effet, la budgétisation sensible au genre tient compte de l'équité entre hommes et femmes. Cette approche permet de voir les façons plus ou moins égalitaires dont les hommes et femmes participent à la planification budgétaire, influencent les allocations de ressources et tirent avantages de la mise en œuvre du budget.

La décentralisation du secteur de la santé obéit quant à elle à un souci de rapprochement des services de santé des bénéficiaires locaux. La sensibilité de ce secteur en a fait une composante forte de l'indice de développement humain (IDH) adopté par nombre d'institutions internationales. Les élus locaux sont chargés de l'élaboration de politiques et programmes de santé et sont tenus par la loi, de protéger la santé de tous les citoyens de la localité dont ils sont les gouvernants.

L'approche genre appliquée à ce secteur permet d'analyser les disparités entre hommes et femmes dans ce domaine, leurs incidences et manifestations sur la santé de la femme et de la fille, et les mesures correctives à envisager. En effet, l'exigence d'équité entre les sexes fait qu'il est pertinent et justifié, de chercher à comprendre ce qui fait que dans la localité en question, femmes et hommes n'ont pas des opportunités et ressources équivalentes pour accéder à l'information de santé, aux services de santé, à l'éducation pour la santé et aux technologies de santé.

Pour plus d'informations des informations complémentaires concernant la formation :

IED Afrique, 24 sacré cœur 3  
E-mail : [iiedsen@sentoosn.org](mailto:iiedsen@sentoosn.org)  
[safietousall@iedafrique.org](mailto:safietousall@iedafrique.org)

## Plaidoyer pour un leadership féminin

« Je crois que le temps des femmes est venu. Non pas contre les hommes, mais pour les hommes et pour les femmes. Il faut réparer cette longue anomalie qui a fait que les femmes ont été écartées de l'exercice du pouvoir. Il faut faire en sorte que les choses soient plus équilibrées. On en est loin, sur 200 pays il y a 7 femmes chefs d'Etat. » Dixit Ségolène Royal, potentiellement future présidente de la France. En effet, depuis quelque temps, on note la montée en puissance des femmes en politique. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, on assiste à une véritable révolution qui se traduit par l'écroulement de certains préjugés défavorables aux femmes et par le changement radical de leur statut. Femmes présidentes, femmes premiers ministres, femmes secrétaires d'Etat et chancelières, etc. En Irlande, au Canada, au Pérou, aux Philippines, au Sri Lanka, aux Fidji, la magistrature suprême est actuellement exercée par les femmes. Longtemps citoyennes de second ordre, aujourd'hui, elles parlent d'une voix de plus en plus audible, indépendante et déterminée. Elles parlent, plus seulement du fond des cuisines, mais dans les tribunes, à haute et intelligible voix. Moins en ordre dispersé, mais de plus en plus collectivement. Elles veulent désormais maîtriser leur destin, et n'acceptent plus d'être traitées comme des objets, des citoyennes de second ordre, comme des figurantes. Notre siècle serait-il celui des femmes ?

Les femmes sont là depuis toujours et elles font ce qu'elles font depuis la nuit des temps sauf que leur apport au développement de leur famille, de leur communauté, de leur pays a toujours été imperceptible car pas valorisé du tout. Je parle de ces grandes dames qui parcourent leurs pays et le monde entier pour être la bouche de celles qui n'ont point de bouche, mais aussi des femmes anonymes qui, jour après jour, triment, surmontent des obstacles qui semblent infranchissables, résolvent des équations à plusieurs inconnus, souvent avec rien d'autre que leur imagination et leur dynamisme, leur courage.

Les stratégies jusqu'à présent utilisées pour gérer notre planète ont lamentablement échoué. Les leaders africains, des hommes dans l'écrasante majorité, n'ont pas réussi à ramener la paix dans notre monde, à mettre fin aux multiples conflits qui étoient notre planète et déciment des communautés entières. Ils n'ont pas su éviter l'exclusion et la vulnérabilisation des femmes. Ils n'ont même pas pu à sauvegarder les acquis et empêcher des régressions partielles ou locales en matière des droits de la femme. Ils ont échoué à construire une société plus juste et plus humaine, où les relations entre les hommes et les femmes ne sont pas basées sur des rapports de force inégaux mais sur la complémentarité et l'égalité. En fixant des limites aux femmes, en délimitant leur horizon, en les confinant à la sphère privée, et à la seule sphère privée, nous avons péché et empêché l'accès des femmes aux ressources matérielles et financières, aux postes de responsabilités, à la formation et à l'enseignement formel permettant d'améliorer l'efficacité, la rentabilité et la durabilité de leurs activités. Nous avons piétiné des droits humains fondamentaux et retardé de plusieurs siècles le progrès et le développement de notre planète. Comment n'avons-nous pas compris plus tôt que, vouloir développer notre monde sans la femme c'est comme vouloir qu'un oiseau vole avec une seule aile ?

Essayons donc une autre stratégie. Revenons aux femmes. Pour au moins trois raisons. 1) Réparer une anomalie séculaire qui a assassiné plein de Marie Curie ; 2) libérer la moitié silencieuse de la société empêchée durant des siècles de fournir sa part de créativité ; et 3) utiliser enfin ce formidable potentiel qui a été pendant trop longtemps sous-utilisé. Le monde serait différent pour le bénéfice de tous : ce monde d'aujourd'hui dominé par la violence de tout genre, l'individualisme et l'intolérance aux conséquences incalculables aussi bien sur le plan humain qu'économique, environnemental, etc. Le savoir faire, le courage, la tolérance et le sens du partage acquis pendant

des siècles de souffrance par les femmes sont des valeurs qui nous interpellent et qui peuvent aider notre planète à redevenir humaine, à retrouver le sens du sacré. Davantage liées à la vie puisque ce sont elles qui la donnent, les femmes penchent du côté de la souplesse, de l'équilibre, de l'entente, de la compassion. Leur retour est à encourager parce qu'elles symbolisent et incarnent la paix, parce qu'elles luttent pour créer « la planète de la grande opportunité » comme le dit si bien Kapuscinski.

Toutefois, il faut le dire, le chemin pour y arriver reste encore pavé d'obstacles : préjugés défavorables, analphabétisme, manque de confiance en soi, exclusion et dépendance, etc. Je ne prône pas forcément une discrimination positive, même si, parfois cela permet de rétablir l'équilibre lorsque l'écart est trop grand. Il s'agit surtout de donner aux femmes les moyens de compétir sur un même pied d'égalité que les hommes, de jouir des mêmes opportunités. Pour y parvenir, trois choses sont absolument nécessaires : Education, Autonomisation, Responsabilisation.

*Céline Magnéché Sika*

## Seg Taaba

ISSN : 0851-7940

EST UN BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES DE GDRN ET DE DÉCENTRALISATION.

Publié par IED Afrique, dans le cadre du programme Réussir la Décentralisation.

B.P. 5579 Dakar-Sénégal  
Tél. : +221 867 10 58 - Fax : +221 867 10 59  
E-mail : [iedafrique@iedafrique.org](mailto:iedafrique@iedafrique.org)  
Site Web : [www.iedafrique.org](http://www.iedafrique.org)

Rédacteur en chef : Awa Faly BA

Équipe de Rédaction : Bara Guèye,  
Maimouna Dieng, Safiétou Sall, Oumar Ndiaye,  
Aïssatou Gning (stagiaire).